

# fenêtres s/ cours 12

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

DÉPOSÉ LE 24/06/2020

NE PAS RÉUSSITE CONDITIONS TRAVAILLER AUTREMENT  
CONDITIONS EFFECTIFS TEMPS INVESTISSEMENT  
MÉTIER AIDES CONFIANCE RÉUSSITE P  
DE MAITRES RÉUSSITE EFFECTIFS TEMPS  
RÉUSSITE CONDITIONS MÉTIER AIDES  
EFFECTIFS TEMPS INVESTISSEMENTS TRAVAILLER  
MAITRES TRAVAILLER AUTREMENT PLUS DE MAITRES RÉUSS

## Sommaire

- p2: Quand Blanquer instrumentalise la crise du Coronavirus...
- p3: Quand le statut hiérarchique se pare d'un emploi fonctionnel
- p4: Bulletin d'adhésion
- p5: Le Mouvement sans les délégués des personnels, vous en pensez quoi ? - Les enseignants sont là mais aussi bien las !
- p6: Organisation du distanciel : des pratiques inacceptables—Le coin des AESH

## Bonnes vacances !

E D I T O

Drôle d'année scolaire, d'abord avec les mobilisations contre la réforme des retraites puis surtout avec cette crise sanitaire et son lot d'incertitudes, d'inédits, d'angoisses.

Il nous a paru nécessaire de terminer l'année avec ce numéro de « Fenêtres sur cours 12 » dont le confinement avait interrompu la parution : un numéro pour faire un petit bilan de cette période si spéciale, pour en tirer quelques enseignements.

Et le moins qu'on puisse c'est que notre administration, faisant fi des spécificités du moment, n'aura pas manqué de maltraiter ses agents.

D'abord, durant le confinement et la fermeture des écoles, quelques IEN zélés du département n'auraient pas hésité, en contradiction avec les mesures sanitaires, à demander aux enseignants de se déplacer dans les écoles. Aucun scrupule non plus pour envoyer les volontaires assurer le service de garde des enfants de soignants sans aucune protection...

Le ministère n'aura pas non plus été en reste avec des successions d'injonctions souvent contradictoires, des textes réglementaires paraissant régulièrement à la dernière minute, voire souvent après leur date d'application, la précipitation étant à chaque fois de mise.

Quant à la période de réouverture des écoles, là-encore, à plusieurs reprises, les équipes ont dû organiser, réorganiser à plusieurs reprises l'accueil des élèves, ceci face aux promesses institutionnelles et à un protocole sanitaire intenable. Elles ont eu à faire face seules à l'incompréhension des familles qui demandaient la mise en œuvre des propos officiels entendus dans les médias.

Pourtant, malgré cette cacophonie, cette impréparation permanente, nous seuls, agents du Service

Public d'Éducation, aurons réussi à relever tous les défis, en réinventant l'école à chaque fois : celui du téléenseignement, malgré des outils institutionnels défaillants et en utilisant notre matériel propre ; celui de la garde des enfants de soignants ; celui de la réouverture progressive des écoles, confrontés à des contraintes sanitaires intenable.

JM Blanquer, lui, n'aura eu de cesse d'instrumentaliser la crise au bénéfice de son projet d'une école libérale : individualisation à outrance, territorialisation de l'école, numérique débridé, statut pour la direction d'école... Et cerise sur le gâteau, en guise de remerciements, il aura orchestré une campagne médiatique pour encore dégrader l'image des enseignants et sans doute mieux les asservir...

Cette crise sanitaire l'aura démontré : ce sont les agents de terrain qui ont les clés pour répondre aux défis de l'école et personne d'autre. Nous avons montré nos capacités à initier des solutions, à inventer une autre école. Alors, revendiquons-le haut et fort !



Afficher l

## La blague de Julie



SNUipp-FSU12  
Les Corniches de Bourran  
8 rue de Vienne  
12000 RODEZ  
Tél : 05.65.78.13.41  
Mèl : [snu12@snuipp.fr](mailto:snu12@snuipp.fr)



numéro 108

Juin 2020 - 0,50 €  
ISSN 1165 - 3116

## Quand Blanquer instrumentalise la crise du Coronavirus...

D'aucun aurait pu croire que la période si particulière que nous vivons aurait été aussi celle de l'apaisement qu'aurait pu décréter pour l'école le Ministre de l'Éducation Nationale, d'une pause dans les réformes ou plutôt les contre-réformes, un moment tout entier consacré à la gestion de la crise sanitaire et pour le reste, on verrait après. Il n'en a rien été, il n'en est rien et ceux et celles qui connaissent la stratégie du choc n'en seront pas étonnés. Les périodes de crises, par l'angoisse, l'état de sidération, la servilité qu'elles génèrent dans la population sous le choc, sont au contraire des temps favorables pour un pouvoir désireux de faire accepter des mesures qui soulèveraient l'indignation et le refus en temps normal. Jean-Michel Blanquer, grand opportuniste, connaît parfaitement ce principe.

### Toujours moins de liberté pédagogique...

Opportuniste quand il instrumentalise la crise sanitaire et ses conséquences pour avancer pas à pas dans sa politique éducative...

Alors que la période de confinement a montré la professionnalité et la grande capacité des enseignants à s'adapter, les prescriptions pédagogiques qu'il s'agisse de l'organisation du distanciel ou du retour en classe, n'auront pas manqué et dénotent une totale déconnexion du ministre. Les recettes sont maintenant bien connues : évaluations à tout-va, vision simpliste de l'apprentissage de la lecture, prescriptions et guides pédagogiques, individualisation forcée... autant d'éléments dont on sait qu'ils ne peuvent que renforcer les inégalités scolaires.

### 2S2C : territorialisation et inégalités

Avec la réouverture des écoles, quatre possibilités pour les élèves : la classe, le téléenseignement, l'étude et le péri-scolaire avec l'invention d'un nouveau sigle, les 2S2C, sport et culture pris en main par les municipalités, les associations, les clubs. Nous y sommes, le sport et la culture sortis de l'école avec l'idée qu'elle se recentre sur les fondamentaux, priorité aux français et mathématiques servis en version la plus rétrograde, caricature d'une vision simpliste des apprentissages.

Après un pouvoir considérable accordé aux maires dans la mise en œuvre de la réouverture des écoles, les 2S2C viennent confirmer leur « municipalisation » : à la clé, de nouvelles disparités et inégalités pour les élèves entre communes riches et communes pauvres...

Le dispositif entretient une réelle confusion entre le temps scolaire, périscolaire, entre des disciplines relevant de l'enseignement pour toutes et tous et des activités facultatives encadrées par des intervenant.es.

Or, ce qui relève de l'enseignement de l'école est obligatoire pour toutes et tous, et garantit le droit et l'égalité sur tout le territoire. Les moyens très divers des collectivités, l'entrisme du privé, la délégation aux clubs sportifs, aux associations culturelles et autres génèrent de nouvelles inégalités territoriales.

### Le numérique : un formidable levier pour Blanquer

Confrontés aux défaillances, voire à l'absence d'outils numériques institutionnels, les enseignants, avec leur matériel propre, par leur inventivité, leur engagement ont réussi seuls à relever le défi de l'enseignement à distance. Cela n'aura pas empêché JM Blanquer de tirer les marrons du feu : le numérique, un formidable levier qui permettra au Ministre d'imposer sa vision de l'école.

Tout y est : la promesse d'économiser quelques moyens, celle d'imposer l'individualisation à outrance comme solution pédagogique, celle aussi d'ouvrir le marché de l'école, difficulté scolaire

ou élitisme, aux éditeurs numériques et opérateurs privés.

Le confinement a permis un « retour d'expérience » inédit et inespéré tant pour le Ministre que pour les entreprises de la « tech », les

GAFAM et autres, qui jusqu'alors n'arrivaient pas à percer sur le champ de l'Éducation... L'enseignement à distance, testé grandeur nature au prétexte de la crise sanitaire, a vu la prolifération de l'utilisation de logiciels capteurs de données privées. Faute d'outils numériques internes adaptés, fonctionnels et éthiques, les enseignants ont été contraints d'utiliser des logiciels et plateformes privés (Zoom, Whatsapp...).

Le numérique offre aussi à Blanquer la possibilité d'aller au bout de l'individualisation dans les apprentissages, une individualisation qu'il chérit tant, une individualisation sans fin des apprentissages au détriment de collectifs d'apprentissages solidaires et qui renvoie l'élève et ses échecs à lui-même, qui nie la dimension nécessairement sociale et collective de tout apprentissage.

Le numérique constitue évidemment un apport et il ne s'agit pas de lui tourner le dos, mais d'interroger les fondements et les objectifs poursuivis quant à son utilisation dans et hors la classe.

### Direction : vers un emploi fonctionnel ?

Durant le confinement et encore lors de la réouverture des écoles, JM Blanquer n'aura eu de cesse de placer sur la même première ligne que les chefs d'établissements du second degré les directrices et directeurs. Il les a contraints à jouer le rôle de véritables cadres de l'Éducation Nationale et aura fait fi de la protection que leur offre l'absence de statut, de nombreuses responsabilités relevant de l'autorité hiérarchique (IEN, DASEN...).

C'est à nouveau la députée Rilhac, après ses coups d'essais échoués des EPSF de la loi de l'école de la confiance ou des EPEP suite au suicide de Christine Renon, qui a finalement mis en musique l'objectif de statut dont rêve Blanquer. Qui aurait pu croire que la Députée serait revenue à la charge en pleine crise du coronavirus en déposant un nouveau projet de loi visant à créer un emploi fonctionnel pour la direction d'école ?

Un emploi fonctionnel qui donnerait autorité aux directrices et directeurs quant au fonctionnement et aux personnels des écoles, qui offrirait à la hiérarchie un véritable relais pour contraindre l'application des injonctions ministérielles, qui sortirait directrices et directeurs des équipes d'école pour les faire basculer du côté de la hiérarchie (Lire notre article dédié à ce projet de loi).

### L'école bouleversée comme jamais

L'École Publique française est sur le point d'être transformée, à travers les différents changements systémiques actuellement opérés sans débat ni réflexion collective. Il faut prendre la mesure de ce choc sans précédent, de ses conséquences sociales et sociétales profondément inégalitaires. Et tout va très vite...

A la gouvernance coupée du terrain et au pilotage par les évaluations, il nous faut opposer une école fondée sur l'articulation des apports du terrain et de la recherche, qui garantisse à ses personnels indépendance et se traduise par une formation professionnelle de qualité, le tout reconnu et valorisé de façon sonnante et trébuchante.

A la limitation de l'école aux savoirs prétendument fondamentaux, de la concurrence et compétition généralisées, véritable décalage du système économique, opposons et déployons une école qui construit une culture commune, une école émancipatrice au service d'une société plus égalitaire



*Si c'est gratuit,  
C'est vous le produit !*

## Quand le statut hiérarchique se pare d'un emploi fonctionnel

**Le 12 mai, un groupe de député.es LREM a déposé une « proposition de loi créant la fonction de directeur d'école ». Sans surprise, le contexte de crise sanitaire sert d'appui pour reprendre un dossier que notre mobilisation a mis en échec il y a un an lors du vote de la « loi pour une école de la confiance ».**

### Directrice et Directeurs sous pression

Le SNUipp-FSU, que ce soit au niveau départemental ou national, n'aura eu de cesse de dénoncer les responsabilités et la charge de travail excessives qui auront pesé durant cette crise et pèsent encore aujourd'hui sur les directrices et directeurs : organisation de l'accueil des enfants des personnels prioritaires, mise en œuvre du télé-enseignement et de la sollicitation des élèves ne répondant pas, élaboration du plan de réouverture de leur école avec ses multiples réorganisations, respect du protocole sanitaire, relation avec tous les partenaires de l'école et parfois pressions exercées par ces interlocuteurs... Les directrices et directeurs d'école se sont engagés pleinement dans ces missions, les conduisant à bien grâce à leur dévouement, leur professionnalisme, leur inventivité, souvent sans le soutien de la hiérarchie, voire confrontés à des injonctions paradoxales ou contradictoires.

### Blanquer l'opportuniste

Cela relève d'une véritable stratégie de la part du Ministre de l'Éducation Nationale qui n'a rien de fortuite : il s'est agi tout au long de la crise de montrer aux directrices et directeurs qu'ils assuraient le rôle, les missions, les responsabilités d'un véritable "manager" sans en avoir la reconnaissance, sans bénéficier du titre, de ses "avantages"... Peu importe à JM Blanquer si au passage le fait de charger les directrices et les directeurs aura provoqué quelques dégâts collatéraux, dégradation des conditions de travail, anxiété, angoisse, épuisement, burnout... Tout est bon pour parvenir à ses fins...

### Rilhac, le retour...

La suite logique est arrivée par la Députée Rilhac, une habituée de la chose, sans aucun doute télécommandée par Blanquer, qui, à la tête d'un groupe de Députés LREM, a déposé en pleine crise du coronavirus un nouveau projet de loi visant à créer un emploi fonctionnel pour la direction d'école.

Il faut dire que la députée Rilhac n'en est pas à son premier coup d'essai, deux tentatives déjà pour mettre en musique le projet de statut de JM Blanquer : c'est elle qui était à l'origine des EPSF de la loi de l'école de la confiance et par la suite des EPEP, suite au suicide de Christine Renon ne rechignant devant aucune incidence. Face à ces deux échecs et au rejet du statut par la profession qu'une enquête du ministère lui-même avait mis en lumière, la Députée est revenue à la charge avec un nouvel emballage, pour au final, on le verra, le même contenu, sinon pire : un emploi fonctionnel pour la direction d'école.

### Des concessions en trompe-l'œil

Et tout d'abord, il faut appâter le client avec la satisfaction de quelques revendications dont certaines, il faut le reconnaître, sont portées par le SNUipp-FSU : fin des APC pour les directrices et directeurs, décharges totales à partir de 8 classes, indemnités et bonifications indiciaires spécifiques, carrière accélérée

Notons que seules les écoles de 8 classes et plus sont présentes dans ce projet de loi ; les autres, les "petites" écoles, la quasi-totalité des écoles aveyronnaises, sont vertement ignorées, invisibles, disparues, regroupées...

D'autres concessions apparaissent bien plus modestes : L'aide administrative est laissée au bon-vouloir de la municipalité. La simplification des tâches administratives se limite à dispenser d'élection des représentants des parents d'élèves dans le cas d'une liste unique et quant au PPMS, au final, tout laisse à penser qu'il continuera d'être à la charge des directrices et directeurs.

### L'emploi fonctionnel

Nul doute que la contrepartie la plus chère payée serait l'emploi fonctionnel dont il faut rappeler ici ce qu'il est. Il s'agit en fait d'un détachement. Cela signifie que le directeur, la directrice quitterait le corps des professeurs des écoles, le temps de l'exercice de sa mission de direction. Son ancienneté continuerait à progresser dans son corps d'origine mais sa rémunération serait calculée sur une grille liée à son emploi fonctionnel.

La finalité de l'emploi fonctionnelle est claire : mettre sous la tutelle de la DASEN l'exercice des fonctions car la directrice ou le directeur, recruté sur profil, se verrait remettre une lettre de mission, ce qui constitue d'évidence un rapport de contrainte. La direction d'école ainsi transformée en une sorte de CDD, un siège éjectable, une épée de Damoclès placée au dessus de la tête de la directrice ou du directeur, sous pression et à la merci de sa hiérarchie...

### Pas de statut hiérarchique ?

L'article premier se veut au départ rassurant, semblant limiter les pouvoirs de la directrice ou du directeur à l'exécution des décisions prises par le conseil d'école... Cependant, il se termine par « Il est délégataire de l'autorité académique pour le bon fonctionnement de l'école dont il a la direction. » La formule est particulièrement forte puisqu'elle permet au directeur de prendre des décisions qui relèvent du recteur ou du directeur académique s'il en a la délégation.

En renonçant à fonder l'autorité hiérarchique du directeur sur le statut, le projet de loi la crée par délégation. Cette suspicion se confirme à la lecture du commentaire de l'article premier : « L'article premier [...] affirme que le directeur est décisionnaire lors des débats qu'il organise pour assurer le bon fonctionnement de l'école sur le plan pédagogique comme sur celui de la vie de l'école. »

« il a autorité pour prendre des décisions en lien avec ses différentes missions ainsi que sur les personnels qui sont sous sa responsabilité durant le temps scolaire, sans en être le responsable hiérarchique qui demeure l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) pour les enseignants et la commune pour les personnels municipaux. »

### Perspectives...

Si JM Blanquer dépense tant d'énergie, fait montre de tant de pugnacité pour transformer la direction d'école, c'est qu'il a absolument besoin d'un relai de proximité, d'une courroie de transmission pour contraindre la mise en œuvre de ses prescriptions. De fait, cet emploi fonctionnel, tel qu'il est décrit dans le projet de loi, isolerait la directrice ou le directeur des équipes d'école pour inévitablement les faire basculer du côté de la hiérarchie. Or, la crise sanitaire a clairement montré que c'étaient bien les acteurs de terrain, directrices, directeurs, enseignant-es... et non les circulaires ou guides en tous genres qui étaient les plus à même d'inventer les solutions dont l'école a besoin.

Ce projet de loi ne répond pas aux urgences exprimées par la profession et vient percuter un chantier ministériel à l'arrêt. Comme le SNUipp-FSU l'a souligné dans un courrier au Ministre le 11 mai, ni le statu quo ni le passage en force ne sont acceptables !

Si les rédacteurs de ce projet sont obligés de tenir compte du rejet massif du statut par la profession dans la consultation ministérielle, la proposition de loi développe quasiment toutes les facettes d'un statut non-hiérarchique, qui pourrait prendre forme dans les décrets d'application, mais sans jamais l'affirmer clairement.



**ÉTÉ 2020**

**DIRECTION et fonctionnement de l'école**

**Proposition de loi : on recommande !**

Cette période inédite de crise sanitaire place les équipes enseignantes dans un environnement de travail très dégradé. Les directrices et directeurs d'école sont particulièrement exposés : sollicitations multiples, adaptation permanente, emploi du temps intenable... Ce cumul extraordinaire fait exploser les difficultés ordinaires qu'ils et elles rencontrent déjà. Profitant de ce tumulte historique, une proposition de loi créant la fonction de directeur d'école a été déposée par des parlementaires, faisant entrer par la fenêtre ce qui a été sorti par la porte il y a un an : une mobilisation : l'autorité hiérarchique de la directrice ou du directeur d'école. En janvier, si la consultation ministérielle a ratifié les besoins d'allègement, de renfort humain, de temps de formation, et surtout le souhait de se reconstruire sur le cœur du métier, elle montre le rejet massif d'un statut (soutenu par seulement 8% des répondants). Cette voie pourtant tracée par la profession est dénoncée par cette proposition de loi, qui destine une école verticale à l'opposé du fonctionnement démocratique défendu par le SNUipp-FSU.

Le ministère doit reprendre les discussions. La perspective d'un emploi fonctionnel ne peut en aucun cas être la finalité d'un dialogue social qui n'est d'autre qu'à ses balbutiements.

**VERS UNE AUTRE ÉCOLE ?**

En six articles, les parlementaires proposent des augmentations de décharges, une revalorisation indemnitaire, quelques allègements et de la formation. L'aide humaine est renvoyée à la collectivité locale qui pourra, « par convention [...] mettre à sa disposition une aide de conciergerie ou administrative ». Cette proposition de loi délègue l'autorité

académique à un « directeur trice d'école « décisionnaire », affecté à un « emploi fonctionnel » pour appliquer une « feuille de route » nationale ou locale. En quoi cette proposition de loi répond-elle aux préoccupations des directeurs et directrices qui se sont exprimées tout au long de cette année scolaire ?



## Bulletin d'adhésion pour l'année scolaire 2020/2021

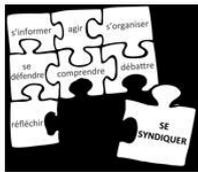
### SNUipp-FSU 12

8 rue de Vienne  
Les Corniches de  
Bourran  
12000 RODEZ

Tél: 05.65.78.13.41

Courriel : [snu12@snuipp.fr](mailto:snu12@snuipp.fr)

Site : <http://12.snuipp.fr>



#### Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,  
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Référence Unique Mandat** (réservé au créancier)

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB	
<b>Débiteur</b> Vos Nom Prénom (*): _____ Adresse (*): _____ Code Postal (*): _____ Commune (*): _____ Pays (*): _____ IBAN (*): _____ BIC (*): _____	Identifiant Créancier SEPA : FR37ZZZ626158 Nom : SNU IPP 12 Adresse : Residence Les Corniches de Bourran, 8 rue de Vienne Code postal : 12000 Ville : RODEZ Pays : FRANCE Le (*) ____ / ____ / ____ A (*) _____ Signature (*) _____

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016, de ses droits d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et de suppression sur les données le concernant.

Echelon	Instit		PE et Psy scolaire		PE et Psy Hors Classe		PE et Psy Classe except.	
	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*	Montant	Cotisation réelle*
1			87	29.58			246	83.64
2			125	42.50	213	72.42	263	89.42
3			130	44.20	230	78.20	281	95.54
4			138	46.92	252	85.68	306	104.04
5	129	43	146	49.64	271	92.14	333	113.22
6	131	43.60	156	53.04	290	98.60		
7	134	44.67	170	57.80				
8	138	46	184	62.56	<b>*Réduction ou crédit d'impôt de 66 % du montant de votre cotisation à valoir sur la déclaration fiscale au titre de l'année 2021</b>			
9	148	49.33	199	67.66				
10	157	52.33	216	73.44				
11	172	57.33	234	79.56				

#### Majoration de cotisation

Spécialisé	11
Cons. Pédag.	18
PEMF	13
Cl. Unique	10
Dir. 2 à 4 cl.	15
Dir. 5 à 9 cl.	22
Dir. 10 cl. et +	26
Dir. SEGPA	46

**TEMPS PARTIEL** -proportionnel au temps partiel (cotisation x quotité) Minimum 90€  
**CONGÉ FORMATION** : 85% de la cotisation  
**DISPONIBILITÉ / CONGE PARENTAL** : 90 €  
**PE Stagiaires et Liste Comp.** : 87 €  
**Enseignant-e contractuel-le** : 85 €  
**AVS / AESH** : 35 €  
**RETRAITE (E)**  
 moins de 1200€ >>> 76€  
 de 1200 à 1499 € >>> 104€  
 de 1500 à 1999 € >>> 137 €  
 de 2000 à 2499€ >>> 174 €  
 plus de 2500 € >>> 221€

En cas de difficultés financières, contacter la section.

L'adhésion vaut pour l'année scolaire en cours.



## Mobilité

### Le Mouvement sans les délégués des personnels, vous en pensez quoi ?

**La loi Dussopt dite de « transformation de la fonction publique » adoptée en juillet 2019 a des conséquences dévastatrices sur la profession à travers la fin du paritarisme qui favorise un New Public Management débridé. Conséquence directe sur le mouvement dont les représentants des personnels auront été évincés : plus aucun document ne nous sont transmis, fini les CAPD au cours desquelles les**

Déjà depuis l'an passé, le mouvement départemental est profondément transformé. Une seule saisie de vœux, deux listes pour les participant-es obligatoires, vœux larges et MUG pour la 2ème liste et en bout de course, affectation par extension.

Pour le SNUipp-FSU, cette modification du fonctionnement imposée par le Ministère est



encore une fois un passage en force pour limiter la mobilité des enseignant-es et imposer des affectations. Les modalités de fonctionnement de la nouvelle application ne garantissent pas équité et transparence, puisqu'un grand nombre d'affectations sont faites "au hasard" par l'algorithme, sur des postes non choisis.

La Loi de Transformation de la Fonction Publique a également balayé d'un revers demain le rôle des délégué-es des personnels. Nous avons continué d'assurer notre rôle en vous informant, vous conseillant, revendiquant et défendant l'ensemble des personnels.

Cependant, aucune CAPD n'a vérifié, validé les résultats. Personne ne peut avoir accès aux résultats généraux afin de vérifier qu'aucune erreur ne se soit produite, qu'aucun passe-droit n'ait eu lieu...

L'affectation des postes de TRS (titulaires de secteur), en très grand nombre, n'est également soumise à aucune règle garantissant égalité et transparence.

Vous avez été très nombreux, nombreuses à nous faire part de ces inquiétudes, que nous partageons !

Malgré cette loi qui tente de nous exclure, nous continuons à interpeller, alerter l'administration, pour rappeler les conséquences désastreuses que ces changements ont déjà occasionné cette année ou vont occasionner, sur les conditions de travail des enseignant-es

donc sur le fonctionnement du service public d'éducation dans son ensemble.

## Changer de poste à la rentrée 2020 ?

### MOUVEMENT 2020

dans l'Aveyron

Depuis des décennies, les vellétés hiérarchiques étaient en partie « contenues »

par les instances paritaires, qui maintenaient tant bien que mal transparence et l'équité dans le traitement des personnels. Ce faisant, cela garantissait l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis de leur autorité de tutelle, qui avait en retour le devoir d'assurer un contrôle de conformité entre les pratiques et les attendus définis par la Nation.

Les injonctions, mais également les affectations et la carrière vont encore plus contraindre une profession fortement dépossédée de sa légitimité professionnelle. Tout cela constitue de graves régressions... La fin d'un traitement équitable, à travers les promotions ou l'octroi des temps partiels, et depuis cette année, à travers les affectations en sont des exemples frappants.

Ainsi, cette année, dans notre département, la DASEN n'a pas hésité à s'asseoir allègrement sur le barème, les priorités et les règles qui régissaient jusqu'ici l'octroi des congés formation. Elle a choisi dans la liste des candidats, suivant son bon-vouloir, les heureux élus écartant les sujets jugés insuffisamment loyaux à ses yeux.

Le mouvement intra-départemental, une fois les délégués des personnels écartés, laisse présager à ce titre, un nouveau management qui va générer une mise en concurrence et une allégeance des personnels du service public d'Education. Le risque de se faire « mal voir » et ainsi que celui d'être « écarté » d'un poste — dans le cadre de la multiplication des postes à profil et d'une affectation opaque déconnectées de règles collectives — va entraîner très rapidement un renoncement global à défendre l'expertise professionnelle et l'expression d'avis contradictoire pour s'éviter une mise au placard ou un ralentissement de carrière.

La fin du paritarisme isole et individualise la profession qui va faire face à une hiérarchie toute puissante. Les cadres communs disparaissent au profit d'une hiérarchie sans contre-pouvoir ni contrôle et qui applique de façon zélée et déshumanisée les réformes en cours. Le terrible précédent de France Télécom doit éclairer et alerter sur les dangers et les risques psychosociaux d'une telle gestion.

## Les enseignants sont là mais aussi bien las !

Alors que le virus progressait chez nos voisins européens, dans l'Oise ou dans le Grand Est, Blanquer martelait dans les médias que les écoles ne fermeraient pas ! Premier mensonge !

Puis, suite à la fermeture des écoles, notre ministre a affirmé que l'éducation nationale était prête pour l'enseignement à distance. Deuxième mensonge !

Enfin il a parlé de continuité des apprentissages pour tous et du faible taux (5%) d'élèves décrocheurs ! Troisième mensonge !

Nous constatons tous les jours les grandes inégalités et les grandes difficultés rencontrées par certaines familles : inégalité face à la culture scolaire (certains enfants étaient seuls pour suivre le travail envoyé par l'enseignant-e), inégalité dans l'équipement informatique (parfois un seul téléphone portable pour toute une famille pour suivre les enseignements à distance), inégalité de logement...

Mais il y a pire encore ! Quand, dans la même phrase, Jean Michel Blanquer dit « toutes les familles qui le souhaitent doivent pouvoir scolariser leur(s) enfant(s) même partiellement » et « le protocole reste inchangé », il assigne à l'école un objectif intenable. Le ministre savait très bien que l'école ne pouvait pas tenir cette promesse mais dégageait ainsi sa responsabilité et entretenait le doute sur la présence des enseignant-es.

De même, en faisant rêver sur un accueil périscolaire parallèle qui pouvait être organisé partout (2S2C), il se dédouanait sur les municipalités...

Ainsi il a exposé toute la profession au prof bashing (les fameux collègues décrocheurs ou enseignants qui manquaient de courage.....). Il est même allé jusqu'à annoncer un taux d'enseignant-es décrocheurs ! Où et comment a-t-il bien pu se procurer ces chiffres ?

Pourtant les enseignantes et les enseignants sont bien là ! Ils l'ont été pour accueillir les enfants de soignants sans masque et sans gel pendant de longues semaines !

Ils l'ont été pour assurer l'enseignement à distance avec leur propre matériel et des ENT défaillantes...

Ils l'ont été à la reprise de l'école pour assurer la scolarisation en présentiel et/ou en distanciel, nombre d'entre eux et d'entre elles ayant ainsi effectué une double journée !

Ils et elles ont été là et sont encore là pour tenir le système éducatif à bout de bras tandis que le ministère, censé les soutenir, entretenait le flou afin de déplacer les projecteurs et de les rendre responsables d'une situation particulièrement mal gérée !

Oui Monsieur Blanquer les enseignants sont là ! mais ils sont de plus en plus las....

## Organisation du distanciel : des pratiques inacceptables

Les enseignants restés en distanciel, et même des enseignants étant retournés en présentiel, mais qui ne devaient pas avoir assez de travail aux yeux de l'administration, se sont vus attribués une liste d'enfants à prendre en charge en distanciel à partir du 8 juin (le retour à l'école, à ce moment-là n'étant pas obligatoire). Au-delà du fait que les collègues n'ont eu qu'un week-end pour préparer ce travail à distance, certains se sont vus attribués un autre cycle que celui où ils enseignent habituellement ou d'autres ont reçu différents niveaux sur plusieurs cycles. De plus, la quotité du temps de travail des collègues à temps partiel n'a pas été respectée, un nouveau concept étant inventé : « le prorata de la quotité de service mobilisable », partant du principe que le temps de préparation est moindre si l'on doit préparer pour 6 élèves ou pour 25 élèves, cela est bien sûr complètement en dehors des réalités. Enfin, ces enseignants ont reçu un mail comportant une liste d'enfants devant être pris en charge, avec les numéros de téléphone et les adresses mails des parents.

Pour le SNUipp-FSU, ces conditions sont inacceptables. Nous avons donc rédigé un courrier pour la Directrice Académique afin de dénoncer ces pratiques. En ce qui concerne la constitution et la circulation de ces listes d'élèves avec coordonnées personnelles (adresses mail et numéros de téléphone), établies sans l'autorisation ni même l'information des représentants légaux, nous lui avons rappelé que cette pratique constitue une infraction à la loi dans le cadre de la RGPD.

Cependant, ce rappel à l'ordre n'a pas empêché, quelques jours plus tard, l'IEN de Rodez d'aller plus loin. Elle a envoyé une nouvelle liste comportant les noms des collègues restés en dis-

tanciel sur la circonscription et les élèves pris en distanciel pour chacun de ces collègues. Cette liste a été envoyée à plusieurs écoles de la circonscription. Ainsi, un nombre important de personnes a eu accès à la liste des collègues restés en distanciel (dont une partie, pour des raisons de santé) et, en plus, à des centaines de données personnelles sur les élèves de la circonscription.

Nous avons renvoyé un courrier à la DASEN et nous ne comptons pas en rester là car cette nouvelle pratique va encore plus loin dans le non-respect des règles de la RGPD.



AESH

## A quand des évolutions pour un véritable métier ?

Avec un ordre du jour consacré au temps de travail et aux rémunérations, la cinquième réunion, le 9 juin dernier, du comité de suivi des AESH installé le 27 février par le ministère de l'Éducation nationale, était l'une des plus attendues. Depuis l'arrivée des premiers auxiliaires de vie scolaire, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est une mission marquée par la précarité avec des temps de travail très faibles (en moyenne de 62%) et des rémunérations parmi les plus basses de la Fonction publique (salaire moyen de 770 euros), avec une absence d'évolution. Ces conditions de travail condamnent les AESH, pour la plupart à cumuler plusieurs emplois pour pouvoir vivre décemment.



Sur cette base objective, et malgré ce qui avait été annoncé en février, le ministère n'a pas, pour autant, envisagé les leviers qui permettraient de sortir de cette spirale de précarité. La seule réponse apportée a consisté à dire qu'aucun arbitrage n'avait été pris, notamment budgétaire.

Les AESH présentes à cette réunion ont subi – une nouvelle fois – le mépris d'un ministère qui ne veut pas mettre la main à la poche malgré l'urgence. A l'heure où le gouvernement débloque des milliards pour soutenir les entreprises pendant la crise, qu'un troisième projet de loi de finances rectificative est en cours, l'avenir de 100 000 agents et agentes de la Fonction publique, indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation, importe peu.

Le SNUipp-FSU exige des engagements clairs pour améliorer vos conditions de travail en tant qu' AESH, ce qui doit passer par un arbitrage politique à la hauteur.

Dans un communiqué commun, les organisations syndicales FSU / SE -UNSA / SGEN-CFDT / CGT Educ'Action / SNALC / SUD éducation exigent des mesures immédiates et significatives en termes de sortie de la précarité pour vous, AESH. Cela implique dès à présent un budget pour

les financer :

- En finir avec le recours aux contrats à temps incomplets subis et respecter l'intégralité des notifications d'accompagnement ;
- Reconnaître l'exigence des missions des AESH par une revalorisation immédiate et conséquente de leurs rémunérations ;
- Refondre l'espace indiciaire de rémunération en relevant dès à présent l'indice plancher et l'indice de haut de grille pour une évolution de carrière décente. Cela implique un élargissement de la grille.

Votre reconnaissance professionnelle en tant qu' AESH doit passer par la création d'un corps de fonctionnaires correspondant aux besoins permanents indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation.

**Pour recevoir nos publications, participer à des réunions d'information, concernant les AESH, envoyez votre adresse mail à [snu12@snuipp.fr](mailto:snu12@snuipp.fr).**

**LE COIN DES AESH**